

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AustralIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.



Information réglementée

## Fin de la période de stabilisation et absence d'exercice de l'option de sur-allocation

**Bruxelles, Belgique, le 14 juin 2016 – ASIT biotech (ASIT - BE0974289218)**, société biopharmaceutique belge spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies, annonce aujourd'hui la fin de la période de stabilisation dans le cadre de son introduction en bourse sur les marchés réglementés Euronext Bruxelles et Euronext Paris (l'« Offre ») ainsi que l'absence d'exercice de l'option de sur-allocation.

La société a accordé à KBC Securities NV/SA (« KBC Securities »), en sa qualité d'agent de stabilisation (« l'Agent de Stabilisation »), pour le compte de Société Générale et de KBC Securities, une option de sur-allocation permettant de souscrire jusqu'à 335 000 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'Offre de 7 € et couvrir les sur-allocations ou les positions courtes qui résulteraient de sur-allocations éventuelles dans le cadre de l'Offre (« l'Option de Sur-allocation »). L'Option de Sur-allocation était exerçable sur une période de 35 jours à partir du premier jour de cotation des actions sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Paris, soit jusqu'au 15 juin 2016.

Dès lors que durant la période de stabilisation de cours l'Agent de Stabilisation a, au nom de Société Générale et de KBC Securities, racheté sur le marché un nombre d'actions identique au nombre d'actions mises à sa disposition, il a fait savoir, que l'Option de Sur-allocation ne serait pas exercée et que, dès lors il ne souscrirait pas à des actions nouvelles dans ce cadre.

Par conséquent, le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'Offre demeure à 3 350 000 actions nouvelles, soit un produit brut d'environ 23,5 M€.

Suite à l'Offre, le capital social d'ASIT biotech est de 17 438 592,81 € représenté par 12 756 800 actions. Pour un aperçu de la dilution résultant de l'Offre, consultez la section « Actionnaires principaux » du prospectus (le « Prospectus »), rédigé par la société dans le cadre de l'Offre et disponible sur le site web de la Société ([www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com)).

La période de stabilisation a débuté le 11 mai 2016 et a pris fin le 9 juin 2016.

Conformément à l'article 9(3) du Règlement UE n°2273/2003 et à l'article 5, § 2 de l'Arrêté royal belge du 17 mai 2007, KBC Securities, en tant qu'Agent de Stabilisation, fournit les détails de l'activité de stabilisation indiquée dans l'annexe.

### A propos d'ASIT biotech

ASIT biotech est une société biopharmaceutique belge spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+TM, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de

courte durée, ce qui devrait améliorer l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec gp-ASIT+™ et aux acariens avec hdm-ASIT+™). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

## Contact

### Société

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)  
ASIT biotech  
Tél. : +32 2 264 03 90  
[investors@asitbiotech.com](mailto:investors@asitbiotech.com)

### Relations investisseurs et médias - France

NewCap  
Dusan Oresansky / Pierre Laurent  
Tél. : +33 1 44 71 94 92  
[asitbiotech@newcap.eu](mailto:asitbiotech@newcap.eu)

### Relations médias - Belgique

Laure-Eve Monfort  
Tél. : +32 2 290 90 93  
[monfort@comfi.be](mailto:monfort@comfi.be)

## Annexe

Les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Jour des négociations de stabilisation	Fourchette de prix des négociations de stabilisation (EUR)	Nombre d'actions acquises
11/05/2016	6,500 – 6,950	53 223
12/05/2016	6,400 – 6,890	13 277
13/05/2016	6,301 – 6,750	28 374
16/05/2016	6,310 – 6,700	3 636
17/05/2016	6,252 – 6,400	7 040
18/05/2016	6,190 – 6,545	32 020
19/05/2016	6,350 – 6,788	4 950
20/05/2016	6,500 – 6,779	740
23/05/2016	6,500 – 6,758	2 022
24/05/2016	6,600 – 6,760	2 718
25/05/2016	6,250 – 6,749	55 150
26/05/2016	6,649 – 6,739	350
27/05/2016	6,500 – 6,747	1 012
30/05/2016	6,677 – 6,700	1 188
31/05/2016	6,552 – 6,699	4 343
01/06/2016	6,643 – 6,700	3 800
02/06/2016	6,550 – 6,700	5 470
03/06/2016	6,450 – 6,700	13 335
06/06/2016	6,500 – 6,699	23 531
07/06/2016	6,500 – 6,700	19 006
08/06/2016	6,500 – 6,700	21 328
09/06/2016	6,300 – 6,650	38 487
<b>TOTAL</b>		<b>335 000</b>

### Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des évènements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », «

cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des événements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

### **Avertissement juridique**

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site [www.asitbiotech.com](http://www.asitbiotech.com).

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les Etats-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.